

Projet de l'établissement d'un câble transatlantique français.

Les rapports politiques, ainsi que les transactions commerciales, se multiplient chaque année, et rendent nécessaire une ligne sous-marine directe entre la France et le nouveau monde. Cette entreprise va s'exécuter. Le câble français offrira une communication immédiate sans aucune interruption, reliant toutes les lignes principales des divers États de l'Europe, ainsi que celles des États-Unis,

Cuba, etc., etc., tandis que, avec le câble anglais, il est indispensable de répéter les dépêches du continent de l'Europe cinq ou six fois dans leur transmission. On évitera une grande perte de temps, ainsi que des erreurs.

La ligne partira de Brest et n'aura qu'une seule station intermédiaire, dans l'île de Saint-Pierre de Miquelon. Elle aboutira de là à un point du littoral de l'État de New-York. La concession a été accordée à MM. le baron d'Erlanger, de Paris, et Jules Reuter, de Londres. La ligne devra être établie et en état de fonctionner le 1^{er} septembre 1869.

Le gouvernement français s'interdit, pendant un délai de vingt ans, de faire d'autres concessions de lignes sous-marines entre la France et l'Amérique du Nord. Les règles de la convention internationale seront appliquées sur cette ligne, et le prix de la dépêche de 20 mots, sur le parcours du câble, ne pourra être supérieur à 100 francs. Ce prix sera réduit de moitié pour les dépêches du gouvernement, qui auront droit de priorité.

La Compagnie est tenue d'établir un second câble, dans les dix-huit mois de la mise en demeure qui lui serait faite par l'administration, si, pendant la durée de la concession, un seul câble devenait insuffisant, par suite du mouvement des correspondances ou de toute autre cause.

Il ne suffit pas cependant d'avoir obtenu des deux gouvernements intéressés la concession de l'entreprise : il s'agit de la mener à bien. Il ne faut pas se dissimuler que c'est une œuvre hérissée de difficultés sans nombre, dont MM. Erlanger et Reuter assument la responsabilité. Quand on connaît les péripéties continuelles, les obstacles qu'a rencontrés l'établissement de la télégraphie transatlantique entre les mains des ingénieurs anglais et américains, on se sent quelque peu effrayé de l'avenir réservé à cette entreprise.

Quoi qu'il en soit, nous applaudissons de grand cœur à la pensée de créer un câble transatlantique français, et nous aurons soin de tenir nos lecteurs au courant des travaux, qui sans doute ne tarderont pas à commencer.

Voici, en attendant, les renseignements que nous trouvons dans les journaux anglais sur les dimensions, le mode de construction du futur câble transatlantique.

Le nouveau câble transatlantique destiné à établir une communication télégraphique entre Brest et un point convenable du littoral américain dans l'État de New-York aura beaucoup d'analogie avec ceux qu'on a terminés en 1866; cependant le diamètre du fil de cuivre intérieur est un peu plus grand. Les fils d'acier qui l'enveloppent sont d'acier Bessemer galvanisé, ayant une force de tension de 1000 livres au lieu de 800 livres.

Le nouveau câble aura deux parties : l'une, s'étendant de Brest à Saint-Pierre de Miquelon, aura une longueur de 2325 milles, sans compter ce qui devra être largué; l'autre partie, celle de Saint-Pierre au point d'arrivée, aura toujours, sans compter cet excédant nécessaire, une longueur de 722 milles. La seconde section ressemblera au câble du golfe Persique, en ce sens que, devant être immergé dans des eaux comparativement peu profondes, le câble sera protégé à l'extérieur par le composé siliceux de l'invention de Bright et Clark, formé principalement de silex pulvérisé et de goudron. A ses extrémités, qui doivent reposer sur le rivage, le câble sera à peu près comme les lignes atlantiques actuelles, mais il aura des dimensions de plus en plus fortes à mesure qu'il arrivera vers la haute mer. Pendant l'été, on a fait des sondages tout le long de la route projetée, et les observations ont permis de reconnaître que le lit de l'Océan est à peu près sur ce parcours de la même nature que le lit sur lequel reposent les câbles actuels, et à peu près aussi de la même profondeur. On n'a guère trouvé que de la vase.

Pour éviter les rochers et les banquises, la nouvelle ligne s'étendra, au sud des câbles actuels, au-dessous de la partie méridionale du grand banc, de manière à se trouver en eaux profondes.

Sir James Anderson, qui commandera le *Great Eastern* pendant l'expédition dont le but sera de poser le câble,

a fait les observations suivantes relativement aux bancs de Terre-Neuve :

En se tenant sur la ligne de 500 brasses du banc de Milne et vers la partie méridionale du Grand-Banc, on ne rencontrera ni banquisses ni autres choses capables d'endommager le câble. On a évité la partie septentrionale du Grand-Banc, parce qu'on ignore à quelle profondeur les banquises y reposent. On a de bonnes autorités pour croire que quelquefois elles s'y trouvent à 90 brasses. On ne sait pas avec certitude à quelle profondeur les barques employées à la pêche des phoques peuvent jeter l'ancre pour se tenir sur la trace des glaçons. Mais la route que suivra le nouveau câble évitera tous ces dangers, et ma propre expérience me permet de dire que la trace qui part de l'extrémité méridionale du grand banc de Saint-Pierre, pour se diriger de là vers le point d'atterrage en Amérique, est entièrement libre de glaces ; il ne traverse aucun des endroits que les flottilles des pêcheurs choisissent pour jeter l'ancre.

La force de tension du nouveau câble sera de sept tonneaux et demi.